



## **LA CHARTE DE L'AS**

### **En s'inscrivant à l'AS, j'ai le droit de :**

- Pratiquer les activités proposées selon mes choix, rien ne m'est imposé. Je peux aussi proposer des activités.
- D'apporter mon opinion quant à l'organisation de cette AS.
- De participer au fonctionnement de cette AS en étant présent aux assemblées générales.

### **J'ai également devoir de :**

- Respecter le règlement de ponctualité établi.
- **De contacter MONTRI le vendredi précédent mon absence ou au moins le matin du jour de mon absence.**
- Rangement au point de rendez vous (bureau EPS),
  - Aucun élève, demi-pensionnaire ou externe, ne pourra rejoindre l'association sportive en cours de séance.
- Respecter le règlement d'assiduité:
  - Au bout de 3 oublis de tenue, 3 absences injustifiées et des retards répétitifs, le professeur responsable de l'activité peut vous radier des listes.
  - Respecter les engagements que je prends.
  - Contacter dans les plus brefs délais la compagnie MONTRI pour l'avertir de mon absence.
- Respecter le règlement de bonne conduite:
  - Respecter les autres élèves de mon établissement et des établissements, rencontrés lors des compétitions. Il faut montrer l'exemple d'une bonne attitude.
  - Respecter les lieux et le matériel utilisé au lycée ou lors des déplacements.
  - Respecter les adultes que je suis amené à rencontrer : chauffeur de bus, professeurs, adultes.
  - Avoir une tenue adaptée.
- S'impliquer dans la vie associative
  - L'AS organise plusieurs projets pour aider au bon fonctionnement des déplacements, à l'achat du matériel. Par conséquent, chaque licencié se doit de participer à ces projets afin de faire vivre l'association sportive.

L'équipe pédagogique EPS

Date et signature de l'élève: